

DECISION DU PRESIDENT
12 janvier 2023

DECISION MP2023-01-003 : ATTRIBUTION MARCHÉ DE TRAVAUX POUR L'ETUDE SUR LA POLITIQUE SALARIALE ET L'ACTION SOCIALE DE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

Une consultation pour l'étude sur la politique salariale et l'action sociale de Guingamp-Paimpol Agglomération a été lancée avec une publication sur le profil acheteur de l'agglomération le 26 septembre 2022.

Cette mise en concurrence des opérateurs économiques s'inscrit dans le cadre d'une procédure adaptée, en application de l'article R2123-1 1° du Code de la commande publique.

La consultation donnera lieu à un marché à phases.

Le marché est décomposé en 3 phases :

1. Diagnostic/Benchmark
2. Propositions d'actions
3. Assistance technique dans le déploiement de la revalorisation de la politique salariale et d'action sociale retenue

La durée du marché sera de 4 mois pour les deux premières phases. La phase n°3 s'achèvera à l'issue du déploiement de la politique salariale et d'action sociale retenue.

La date de remise des offres était fixée au 28 octobre 2022 à 12h.

L'opération est estimée à 40 000 € HT.

5 offres ont été réceptionnées par l'agglomération.

Vu la Commission MAPA réunie le 10 janvier 2023, qui a émis un avis favorable sur le rapport d'analyse des offres,

Vu la délibération n°DEL2021-03-032 du Conseil d'Agglomération en séance du 23 mars 2021, déléguant au Président pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, d'un montant inférieur aux seuils de procédures formalisées, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits budgétaires sont inscrits au budget.

Considérant ces éléments, le Président décide :

- **D'attribuer le marché à l'offre économiquement la plus avantageuse, qui est celle des soumissionnaires désignés ci-après :**

Lot unique	L'offre retenue est la suivante : 48 600 € HT soit 58 320 € TTC		
POLITEIA	2 PL LOUIS PRADEL	69001	LYON 1ER

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Vincent LE MEAUX

